
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VARIZE

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2012

Nombre de membres afférents au CM : 11

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 9

L'an deux mil douze, et le 16 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 9 novembre 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude SCHOUMACHER, Maire.

Etaient présents : Mmes. COLLIOT Brigitte, KLEIN Christine, KLEIN Eliane, RITZENTHALER Myriam, MM. LOMANTO Christophe, RESLINGER Rémy, ROGOVITZ Franck, SCHOUMACHER Claude, VINCLER Henri-Louis

Absents excusés : MM. PETIT Lionel, ROHR Maurice

1. ADMISSION EN NON VALEUR

Le Trésor Public vient de nous aviser de l'impossibilité de recouvrer une redevance d'ordures ménagères sur les exercices 2004 et 2005, pour des montants respectifs de 180,40 et 185,72 €. L'administré en cause a quitté la commune ; les recherches se sont révélées infructueuses. Le Conseil Municipal entérine l'admission en non-valeur des montants considérés, les crédits étant prévus au chapitre 65.

2. ETAT DES BIENS REFORMES

Le Conseil Municipal décide que les biens acquis en 2006 feront l'objet d'une réforme au 31 décembre 2012. Il s'agit de :

- Article 2184 – bien n° 132 – tableau 2 faces école – 480,00 €
- Article 2184 – bien n° 134 – mobilier 1^{er} étage mairie – 2 907,72 €
- Article 2157 – bien n° 135 – poubelles de voirie – 508,60 €
- Article 2183 – bien n° 136 – copieur Canon mairie – 2 037,98 €
- Article 2188 – bien n° 138 – panneau d'affichage lotissement – 254,62 €
- Article 2156 – bien n° 140 – extincteurs 1^{er} étage mairie – 107,64 €
- Article 2183 – bien n° 144 – ordinateur école – 717,60 €

Soit un montant total de 7 014,16 €.

Le présent état sera communiqué au Receveur Municipal.

3. LOTISSEMENT LES VERGERS – DECLASSEMENT D'EMPRISES

Par délibération en date du 10 juillet 2012, le Conseil Municipal avait émis un avis de principe favorable au déclassement des portions de sentiers et chemin d'exploitation sises dans l'emprise du futur Lotissement les Vergers à Vaudoncourt.

L'enquête publique a été menée du 10 au 25 septembre 2012 en vue de recueillir l'avis des administrés ; elle n'a donné lieu à aucune requête ni observation. Le commissaire-enquêteur a de ce fait émis des conclusions favorables à ce déclassement, en vue de permettre l'aliénation des parcelles au lotisseur.

Se référant à cet avis, le Conseil Municipal prononce le déclassement définitif du domaine public des emprises ci-après :

- section n° 699-1 – parcelle n° 194, sentier, pour une contenance de 1,30 are
- section n° 699-18 – parcelle n° 115, sentier, en partie ouest, pour 0,72 are
- section n° 699-18 – parcelle n° 116, chemin d'exploitation, en partie ouest pour 6,51 ares

selon plan en annexe.

4. FOURRIERE ANIMALE – CONCLUSION D'UN CONTRAT

Le contrat d'exploitation de la fourrière animale qui avait été précédemment conclu avec la Société CHENIL SERVICE, partenaire du refuge d'Arry, arrivera à échéance le 31 décembre 2012. Les procédures d'acheminement des animaux errants ont représenté à l'usage une contrainte pour la collectivité.

Une structure d'accueil des animaux errants vient d'être créée à Hémilly. Le prestataire propose d'assurer le service de fourrière animale moyennant une redevance annuelle de 357,70 € H.T. sur la base de 511 habitants, contre 636,12 € H.T. pour l'ancien intervenant.

Le Conseil Municipal charge le Maire de conclure un contrat annuel avec la Pension du Hêtre au Loup sise à Hémilly, reconductible dans la limite d'un total de trois années.

5. REVISION SIMPLIFIEE DU P.L.U. DE LA COMMUNE DE COURCELLES-CHAUSSY

La Commune de COURCELLES-CHAUSSY a décidé d'engager une procédure de révision simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme afin de permettre l'implantation d'une maison médicale pluridisciplinaire.

La zone naturelle en cause, située à l'ouest du ban, à proximité directe de la route départementale 603, constitue une enclave parmi les zones déjà urbanisées.

La Commune de VARIZE n'étant aucunement impactée par ce projet, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la révision simplifiée proposée.

6. REMPLACEMENT D'UN POINT D'ECLAIRAGE PUBLIC A LA BASSE COUR

Un luminaire éclairant le quartier de la Basse Cour doit faire l'objet d'un remplacement, pour cause de vétusté. Le Conseil Municipal décide de financer cette opération sur le budget d'investissement, moyennant une dépense limitée à un montant maximal de 600 € H.T. Les crédits correspondants sont prévus au budget.

7. CONTRAT DE MAINTENANCE DES CINEMOMETRES

Les cinémomètres indicatifs ont été mis en place il y a quelques mois dans la traversée du village. Ces équipements nécessitent un entretien annuel ainsi que des opérations de maintenance périodiques.

Un contrat d'entretien a été proposé par le prestataire de service I-CARE qui a fourni les matériels. La redevance annuelle est fixée à 488 euros H.T. ; elle est révisable selon une formule paramétrique.

Le Conseil Municipal charge le Maire de comparaître à la signature dudit contrat, pour une période d'un an renouvelable dans la limite d'une durée totale de cinq années.

Par ailleurs, il sera procédé dans les meilleurs délais à un inventaire des mobiliers urbains et accessoires assimilés (lampadaires, abribus, barrières, cinémomètres, etc.), la base assurantielle de 15 000 € contractualisée fin 2010 avec GROUPAMA étant jugée faible au regard des investissements cumulés. Un avenant au contrat d'assurance en découlera ; le Maire reçoit délégation pour comparaître à sa signature.

8. DIVERS

Le Maire avise l'assemblée d'une opération de reprise localisée des nids de poule effectuée la semaine passée sur le Chemin de Plappecourt. Les surfaces traitées se sont avérées supérieures à celle du mètre initial. Le Conseil Municipal convient que la solution apportée ne répond toutefois qu'à un besoin immédiat et qu'un investissement plus important devra être envisagé à moyen terme sur cette voie.

Un devis a par ailleurs été sollicité pour la remise en état de la portion de la Petite Ruelle du Moulin impactée par l'incendie d'un bâtiment agricole au mois d'août dernier. Le chiffrage pour la consolidation du trottoir s'établit à 2 750 € H.T. ; après expertise, l'assureur consent à indemniser la commune à hauteur de 3135 €, remplacement du panneau de signalisation et nettoyage des rues inclus.

Un projet d'élargissement du trottoir ouest de la Route de Bannay est envisagé dans l'objectif de sécuriser la circulation piétonne, selon le principe d'une largeur de la chaussée ramenée à six mètres.

La participation à la fête de St-Nicolas est fixée à 15 € par enfant pour la Commune de Bannay, soit un total de 150 € pour 2012.

9. REPARTITION DES FRAIS INTERCOMMUNAUX EGLISE ET CIMETIERE

A 20 heures 30, le Conseil Municipal de VARIZE accueille la Municipalité de BANNAY, conduite par Monsieur François GOSSLER, Maire.

Le décompte des charges habituelles de fonctionnement s'établit comme suit pour 2011 / 2012 :

Vétérance sapeurs pompiers, fonctionnement église et cimetière :

TOTAL :		2161,16 €	à répartir entre :	
VARIZE	490 habitants :	2161,16 x 490 / 560	=	1891,01 €
BANNAY	70 habitants :	2161,16 x 70 / 560	=	270,15 €
Total	560 habitants			2161,16 €
Participation de la Commune de BANNAY à l'extension du cimetière, selon tableau d'amortissement (2005 / 2018)				1094,08 €

MONTANT TOTAL A VERSER PAR LA COMMUNE DE BANNAY
--

1364,23 €

La répartition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21 heures 00.

Fait et délibéré à VARIZE le 16 novembre 2012.
Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

C. SCHOUMACHER

Rappel des points à l'ordre du jour :

1. Admission en non valeur
2. Etat des biens réformés
3. Lotissement les Vergers – Déclassement d'emprises
4. Fourrière animale – Conclusion d'un contrat
5. Révision simplifiée du P.L.U. de la Commune de Courcelles-Chaussy
6. Remplacement d'un point d'éclairage public à la Basse Cour
7. Contrat de maintenance des cinémomètres
8. Divers
9. Répartition des frais intercommunaux église et cimetière

Emargement des participants :

Brigitte COLLIOT

Christine KLEIN

Eliane KLEIN

Myriam RITZENTHALER

Christophe LOMANTO

Lionel PETIT (absent)

Rémy RESLINGER

Franck ROGOVITZ

Maurice ROHR (absent)

Claude SCHOUMACHER

Henri-Louis VINCLER